

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-nationale-pour-les-agent-es-de-l-EAP-du-5-fevrier-au-29.html>



Préavis de grève nationale pour les agent.es de l'EAP du 5 février au 29 février 2020.

- Nos Actions - Les Mobilisations -



Date de mise en ligne : samedi 1er février 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Préavis de grève nationale adressé à M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Snetap-[FSU](#) dépose un **préavis de grève pour l'ensemble des agents de l'enseignement agricole du 5 au 29 février 2020 pour dénoncer le projet de réforme des retraites** et poursuivre la mobilisation forte des personnels de l'enseignement agricole public, l'obstination de votre gouvernement étant le seul responsable du blocage actuel.

En effet, ce que nous écrivions il y a deux mois est toujours valable pour les agents de l'enseignement agricole qu'ils ou elles soient fonctionnaires, contractuels ou agents de droit privé, ce projet s'il était mis en oeuvre aboutirait à une dégradation des pensions de retraite.

En calculant la pension sur l'ensemble de la carrière et plus sur les 6 derniers mois, c'est à une baisse de plus de 25 %, pour certains personnels, qu'aboutira la réforme.

En instaurant un âge d'équilibre à 67 ans, c'est par cette seule mesure à une diminution des retraites de 10% que le système conduira.

En annonçant dans l'étude d'impact du projet gouvernemental la diminution (12%) de la part des retraites dans PIB de la France (13,7 % actuellement) quelque soit le nombre de retraité-es, c'est à une diminution des pensions que le système aboutira alors que le nombre de retraité-es va augmenter.

Le système par points préconisé, présenté comme une garantie d'égalité de traitement, n'offre en réalité aucune garantie sur sa retraite future, la valeur du point lors de la liquidation de la retraite étant tributaire de la situation économique du moment. Alors que le système actuel, tout imparfait qu'il soit, garantit un pourcentage de son salaire actif, qui ne dépend que du nombre d'annuités cotisées.

Alors que le taux de remplacement net moyen public et privé (rapport entre le montant de la retraite et l'ancien salaire) tourne actuellement autour de 66 % contre 76 % en 1999, les niveaux de pension dans le système à points annoncés dans l'étude d'impact seront encore plus faibles !

Le système actuel peut être préservé et amélioré par une augmentation des cotisations de 0,16 % pendant 30 ans soit 5 % et la suppression des exonérations voulues par les employeur-euses.

En laissant faire cette réforme, c'est au minimum vieillesse que nous condamnons toutes et tous les retraité-es de demain.

Nous vous demandons Monsieur le Ministre d'entendre les personnels de votre Ministère et de renoncer, avec le Gouvernement, à cette réforme des retraites qui aboutira à une baisse considérable des pensions des agents ayant travaillé dans l'enseignement agricole public.

Soyez, assuré, Monsieur le Ministre, de notre détermination à défendre tous les personnels de l'enseignement agricole public et tout particulièrement leur droit à une pension digne.

Pour le Snetap-FSU
Fabrice CARDON
Secrétaire Général Adjoint

[Télécharger le préavis de grève du 5 au 29 février 2020.](#)